



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	40	8	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

**OBJET : 05-1 - BUDGET VILLE
- EXERCICE 2011 - DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Andouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéro BADAOUI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N° Enregistrement :

1416/11

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Jacques BAYLE

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 24/06/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

28 JUN 2011

Pour le Maire,

Stéphane PINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOUI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de la Décision Budgétaire Modificative n°1 qu'il a dressé et qu'il soumet à l'appréciation du Conseil.

Le Rapporteur rappelle que cette décision modificative reprend les soldes de l'exercice antérieur ainsi que les propositions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes, compte tenu des décisions prises au cours du présent exercice, notamment par l'Assemblée délibérante.

Il expose en détail le projet de ladite décision modificative qu'il commente longuement et invite les membres à se prononcer sur ce document budgétaire et à passer au vote.

APRES avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre, suivant détail ci-annexé,

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 40 voix **POUR** sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE ; M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **VOTE** la Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Ville pour l'exercice 2011

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

DEPENSES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 518 076,31	9 518 076,31	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 636 114,38	9 636 114,38	4 000 000,00
TOTAUX	23 154 190,69	19 154 190,69	4 000 000,00

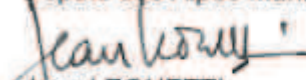
RECETTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 518 076,31	5 518 076,31	4 000 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 636 114,38	13 636 114,38	
TOTAUX	23 154 190,69	19 154 190,69	4 000 000,00

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Accusé réception Sous-préfecture:
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.05-1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N. 1 -

Date de transmission de l'acte : 28/08/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/08/2011

Numéro de l'acte : DCM1416-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1416-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7 : Finances locales
7.1 : Decisions budgetaires